1870-71 et antérieures et 1 franc par mois pendant vingt mois soit 240 francs pour tous ceux qui ont servi depuis 1870 jusqu'à ce jour.

Les adhésions sont reçues à Tourcoing, chez M. Jules Cochteux, rue Carnot, 7, délégué à cet effet et où l'on peut se procurer les statuts de la société et les renseignements.

Une fête de gymnastique à Ostende. — Nous apprenons que l'administration communale d'Ostende organise pour le 17 juillet prochain une fête franco-belge de gymnastique au Vélodrome d'Ostende.

Notre société municipale de gymnastique et d'armes l'*Union Tourquennoise* a bien voulu se charger de l'organisation et des invitations en ce qui concerne les sociétés françaises.

Six sociétés invitées par l'*Union Tourquennoise* ont, de plus, accepté de se rendre à Tourcoing le 3 juillet, pour tenter, à quatre heures du soir, sur la place de la République, les mouvements d'ensemble, sous la présidence de M. Delannoy, moniteur chef de l'*Union Tourquennoise*.

Une conférence littéraire sur la question sociale au théâtre. — Samedi [illegible], à neuf heures, M. Joseph Mouranx, [illegible] avait organisé, au café de la Paix, [illegible] sur la question sociale au théâtre. [illegible] sujet d'une façon [illegible]

M. Mouranx [illegible] qui fait [illegible] l'entr'acte [illegible] dans une [illegible] cette [illegible] pièces : la *Cage* de Lucien Descaves, le *Père* [illegible] de Curel et surtout les *Moineaux bergers* de Mirbeau. [illegible] le théâtre social soit efficace, il faut que ces théories apportent une solution d'apaisement, un enseignement de résignation laborieuse.

Nous croyons savoir que M. Mouranx compte étendre le cercle de ses invités pour des conférences du même genre.

Avis militaire. — *Convocation des territoriaux en 1898.* — Les ordres d'appel concernant les hommes de l'armée territoriale des classes 1882 et 1883 qui doivent être appelés sous les drapeaux pendant les derniers mois de l'année 1898 seront, dès le 30 juin courant, déposés au siège des brigades de gendarmerie.

Les intéressés sont invités à les retirer entre le 1er et le 15 juillet prochain.

Un noyé au canal resté inconnu. — Le cadavre de l'homme retiré le 13 courant du canal du Blanc-Seau, près le pont du Fresnoy, n'a pas encore été reconnu.

Cet homme qui paraissait âgé de 40 à 45 ans répondait au signalement ci-après : Taille 1m60 à 1m65, cheveux châtains roux, front bas, nez petit, bouche moyenne, barbe, moustaches châtain roux assez longues, coupées *en brosse* sur la lèvre, figure ovale. Aucune marque particulière.

Il était vêtu d'un veston drap noir au dessus d'un autre veston en instrine noire, gilet gris avec un gros liseré noir, pantalon velours marron à côtes, sabots aux genoux, ceinture en cuir de dix centimètres de largeur *avec deux boucles*, chemise à raies bleu et blanc, petite poche sur le côté, boutons à facets, chaussettes laine bleu de vin. Aucun objet n'est marqué.

Les vêtements de cet homme sont déposés à l'Hôtel-Dieu.

Les accidents de travail. — Dans la cour de l'usine de MM. Jules Desumont et fils, fabricants de tonneterie, rue de Bradford, une trieuse, Sylvie Mulier, 23 ans, est tombée en train à cette un tas de tonneaux de bombines de laines et s'est fracturé le fémur de la jambe gauche. La blessée, après avoir reçu les soins de M. le docteur Vanneufville, a été reconduite à son domicile, rue des Cinq-Voies, 227. L'incapacité de travail sera de deux mois.

— Un meuleur, nommé Jean Baptiste Honoré, âgé de 70 ans, demeurant rue d'Auor, occupé dans les ateliers de construction de M. P. Dubrulle fils, a reçu un lait en pleine poitrine. M. le docteur Hubert, appelé pour donner ses soins au blessé, a constaté une fracture d'une côte et prescrit un repos d'un mois.

— En voulant régler son travail à la marche, un tisserand, Edouard Tiberghien, âgé de 17 ans, demeurant rue Verte 146, a eu le pouce droit pris dans l'engrenage de son métier. M. le docteur Vanneufville a fait un pansement au blessé qui subira une incapacité de travail de quelques jours.

— Samedi, vers six heures du matin, un rattacheur, nommé Camille Gossart, âgé de 18 ans, demeurant rue d'Armentières, 44, s'est fait une coupure à l'avant-bras droit en dégraissant un cylindre.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Vanneufville. La guérison demandera quelques jours.

Un bâtelier de passage à Tourcoing se présentait vendredi au bureau du commissaire central pour lui dénoncer un nommé H..., patron de la peniche « Espérance », comme ayant dérobé une certaine quantité de laines au préjudice de M. Pierre Corthouts.

D'après la déposition du bâtelier, H... aurait retiré de la laine de plusieurs balles pour en remplir un matelas.

La police l'a mis en état d'arrestation dans l'après-midi.

D'après la déposition du charretier qui conduisait le bateau, ce serait au contraire le dénoncateur qui serait coupable du vol. Arrivé à Marquette il eut une discussion avec le patron et voulut faire régler son compte en emportant le matelas ; mais le patron l'en empêcha ; il dut pour se venger la dénoncer.

On croit que cet individu a passé la frontière.

Une arrestation pour fraude. — Samedi, vers onze heures et demie de la matinée, les préposés de douane Constant Guilbert et Charles Huyghe, du bureau de la barrière, ont arrêté au pavé du Vinage, un ouvrier tisseur nommé Henri Bouckenoghe, âgé de 18 ans, demeurant 28 rue de la Latte, qui était porteur de sept kilos de café en fèves, représentant une valeur de 21 francs.

A la frontière. — Les autorités belges ont remis aux mains de la gendarmerie de Tourcoing un extrade, nommé Jules Dufour, âgé de 28 ans, poursuivi par le parquet de Belhune pour vol.

Marcq-en-Barœul. — *La musique municipale à Dunkerque.* — Nous apprenons que l'excellente harmonie de Marcq, dirigée par M. Adolphe Gabelle, prendra part au festival qui aura lieu le dimanche 26 juin.

Bousbecque. — *Fêtes de quartier.* — Voici la date des fêtes de quartier organisées par la commission municipale, avec le bienveillant concours des sociétés de musique et de la compagnie des sapeurs-pompiers.

Dimanche 19 juin, section du Chemin des Vaches; 10 juillet, section de la Basse-Ville; 24 juillet, section du Cimetière, Belcan et Crumes; 31 juillet, section des Bois.

Différents jeux populaires sont organisés dans les estaminets des quartiers ou auront lieu ces fêtes.

Halluin. — *L'Exposition de 1900.* — *L'Officiel* de samedi porte la nomination de M. Veraeghe-Vandewynckele, blanchisseur de fils, comme membre du comité d'admission de l'Exposition de 1900 pour la classe 78.

Communication

LA SOCIÉTÉ DES COMBATTANTS DE 1870-71. — La réunion trimestrielle aura lieu le dimanche 19 courant, à cinq heures du soir. — Ordre du jour : Paiement des cotisations. Un petit repas amical sera servi aux sociétaires ; tirage au sort des prix.

LILLE

Le concours international de natation de Lille. — Le comité d'organisation du concours international de natation du 14 juillet a décidé, vu la période assez longue de temps froid que nous subissons et le retard de l'ouverture de la saison des bains, de proroger jusqu'au 30 juin inclus le délai des inscriptions aux différentes épreuves.

Pour tous renseignements, s'adresser de suite aux Cercles nautiques des Bains Lillois, Lille.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 18 juin 1898

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

LES AFFAIRES DE LINSELLES

LE JUGEMENT

Au début de l'audience, vers midi dix, le Tribunal fait appeler l'affaire de Linselles (à propos de la conduite de Grenoble inflligée à M. Dron), affaire dont les débats se sont déroulés jeudi dernier et dont nous avons alors *rendu compte en détail*.

M. le Président prononce alors le jugement suivant :

« Attendu qu'il résulte de l'information et des débats [illegible] le 4 mai, à Linselles, les prévenus se sont rendus coupables de coups et blessures, savoir Rigobert [illegible] Henri Catteau, sur la personne de Narcisse [illegible] Rousselle sur la personne de Marie De[illegible]

» Le Tribunal les condamne :

« [illegible] et Delebarre et Henri Catteau, chacun en un [illegible] son et 25 francs d'amende, Fidéline Rousselle [illegible] un mois de prison ;

« Vu [illegible] que les prévenus n'ont encouru aucune [illegible] et que les renseignements fournis sur leur compte leur sont favorables, le Tribunal dit qu'il sera sursis à l'application de la peine d'emprisonnement ;

» Et attendu que Narcisse Baile réclame à Rigobert Delebarre des dommages-intérêts, qu'il y a droit, que le Tribunal possède, dès à présent, des éléments suffisants *d'appréciation, le Tribunal condamne Rigobert Delebarre* à payer à la dite la somme de 50 francs à titre de dommages-intérêts. »

Les incidents du premier mai

A WATTRELOS

C'est déjà presque une vieille histoire que la bagarre violente survenue le soir du 1er mai, à Wattrelos, à la sortie d'une réunion collectiviste tenue dans un cabaret du hameau de la Houzarde.

Plusieurs socialistes furent arrêtés et condamnés alors; il restait encore l'un d'eux à comparaître, le nommé Edouard Roussel, âgé de 21 ans, fils du conseiller municipal de Roubaix. Il avait été arrêté dans le cabaret et trouvé porteur d'une matraque.

L'enquête avait porté sur le point de savoir si Roussel avait porté des coups et causé les graves blessures que l'on avait constatées sur certaines personnes ; rien de certain n'a pu être établi à cet égard, et le prévenu ne comparaît aujourd'hui que sous l'incrimination de port d'arme prohibée.

A la suite de son client, Me Parmentier plaide les circonstances atténuantes. Roussel n'était pas venu à la réunion, il allait simplement voir une jeune fille qu'il connaissait et avec laquelle il désire se marier ; comme il est jaloux de plusieurs jeunes gens de Wattrelos, il avait pris soin de se munir d'une arme pour se défendre en cas d'attaque. Telles sont ses explications.

Edouard Roussel est condamné à trois jours de prison et 16 francs d'amende ; il obtient le bénéfice du sursis.

***

UNE PLAINTE POUR DÉNONCIATION CALOMNIEUSE. — Le 20 mai dernier, on trouvait sur la voie ferrée, sous l'incrimination d'outrage public à la pudeur et d'ivresse, le nommé James Desdemenaere, demeurant à Roubaix, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Argile d'Or. Le lundi 16 mai, dans la soirée, pendant l'absence de sa femme, il aurait voulu rentrer chez lui et furieux de ne pas trouver la porte ouverte, se serait livré aux actes obscènes dont nous parlons. Sa femme, apprenant ces faits, se dénonçait au commissaire de police, et, le [illegible] mardi, deux petites filles de 13 et 10 ans, cousines, Zoé Maringnan et Berthe Ubrecht, déclaraient en avoir été témoins.

Mais à l'audience, elles se rétractaient : c'était la femme Demeulenaere, qui, venant les prendre à l'école le matin dans la matinée, leur avait ordonné de dire cela, *leur promettant quarante sous si elles voulaient bien*, ou des claques si elles refusaient. Si nous ajoutons que la femme du prévenu était en instance de séparation de corps, on comprendra aisément que le Tribunal acquitte purement et simplement Demeulenaere, jugeant les faits non établis.

Roussel *à poursuivre la femme Demeulenaere pour* dénonciation calomnieuse : le parquet n'a pas besoin et l'affaire est venue à l'audience d'aujourd'hui.

Mais tout se corse, et rien n'est moins clair que tout cela. Les deux petites filles prétendent bien avoir été sondoyées, mais on les entendu dire le lundi soir, en parlant de l'ex-prévenu : « Ah ! le cochon ! » et rapporter ce qu'il avait fait ; aujourd'hui elles n'ont avoir tenu ces propos ; en outre, depuis cette époque, elles se sont encore contredites dans leurs déclarations devant M. Prudhomme, commissaire de police chargé de l'enquête.

Il est impossible de savoir la vérité ; aussi le Tribunal acquitte-t-il purement et simplement la femme Demeulenaere, née Léonie Laureyns.

ENFANTS MARTYRS A LAMBERSART. — Depuis longtemps déjà, Léon Bronze, un marchand de chevaux, âgé de 35 ans, martyrisait ses enfants, âgés de 8, 10 et 13 ans, les fouettant, les frappant avec un gros bâton; un jour, il fera rétablir de 10 ans de temps à bras tendus une énorme barre de fer, et, comme le malheureux enfant tremblait, il lui porta un violent coup de pied qui l'envoya rouler à terre, où il se fit une grave blessure à la tête.

Il frappait aussi sa femme, qui, comme lui, est mal notée.

Vers les premiers jours d'avril, tous deux s'enfuirent, la femme emportant 350 francs qu'elle avait volés chez des personnes de sa connaissance; on retrouva les enfants dans un état de malpropreté épouvantable et c'est ainsi que tout fut découvert.

Le Dr Dubuisson, chargé d'examiner les enfants, a constaté sur le corps d'innombrables traces de coups. Les voisins sont d'ailleurs venus raconter les scènes dont ils avaient été témoins.

Ce père barbare est condamné à 2 ans de prison; *quelques minutes* après, sa femme est condamnée à 6 mois pour le vol dont nous avons parlé.

UN ESCROC. — Oscar Cochez est cet individu qui, à sa sortie de Loos, étant parvenu à se faire admettre chez les Frères de la rue de la Monnaie, à Lille, comme concierge, se livra à ses occupations favorites, des escroqueries sans nombre. *Se disant envoyé de M. des Holours, son ami*, ajoutait-il (il l'appelait même : « mon cher Raoul », rien que cela !), il se fit remettre des ostensoirs, des ornements d'église, de l'argent, etc., par plusieurs personnes.

Oscar Cochez est condamné à un an de prison et 50 fr. d'amende, comme ce fut, sa troisième condamnation.

Le 25 mai, Deprost vint le mencer à son travail, lui disant : « A la soupe, je t'attends. » Il l'attendit en effet, et lui porta deux coups de clefs en pleine figure; le malheureux Gilles tomba baigné dans son sang.

Deux mois de prison par défaut à Gustave Deprost.

POUR AVOIR FRAPPÉ Zulma Balbeau, femme huissier, ménagère au hameau du Recueil, à Fiers, au moment où elle passait devant le cabaret Degroute, Honoré Degrise, 32 ans, teinturier à Roubaix, attrape 1 mois de prison et 5 fr. d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Louise Bayart a volé des ouvrages entre autres le dictionnaire Larousse) chez les époux Nivesse, à Roubaix ; elle a vendu ces livres pour 6 francs et a fait du tout l'argent; c'est la *deuxième fois* qu'elle comparaît pour vol : un mois de prison. — Catherine Houvenaghel, de Tourcoing, outrages et ivresse, huit jours et 5 francs, par défaut. — Napoléon Prévost, rébellion contre un employé d'octroi, deux jours par défaut.

Victor Lautreman, 41 ans, briquetier à Leers, expulsion, 1 mois. — Jean-Baptiste Thirion, 28 ans, chauteur ambulant à Roubaix, mendicité, 24 heures. — Même condamnation pour le même délit contre Benoit Carpentier. — Joseph Pennel de Roubaix, coups à Carlos Rosquet, un vieillard de 71 ans, qui demeure rue de Lille, pour l'auvergne 25 fr. d'amende.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 16 juin 1898.* — L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de son greffier, M. Duthy, et de M. Buns, huissier-audencier.

Le rôle comprend une cinquantaine d'affaires dont trois ou quatre seulement présentent de l'intérêt.

EMBLÈMES SÉDITIEUX. — Un chaud révolutionnaire qui se croit encore au temps de la Commune, a arboré à sa fenêtre un drapeau rouge en pleine période électorale.

A l'audience, l'inculpé prétend que c'était une ceinture; en réalité, il veut tout simplement éluder la loi car sa prétention n'est pas recevable, la toque rouge étant non en flanelle, mais en coton. L'agent verbalisateur est du reste très affirmatif dans sa déposition. L'homme au *drapeau rouge est condamné à 1 franc d'amende* « après avoir été admonesté par le juge qui lui dit : « Si vous voulez arborer ce drapeau, il y a moyen, vous n'avez qu'à y coudre un peu de bleu et de blanc. »

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Le sieur Isaac Holden, peigneur à Croix. Cette affaire avait été remise pour l'audition de l'inspecteur du travail qui avait verbalisé.

Voici ce dont il s'agissait : un accident était arrivé dans l'établissement industriel; un ouvrier étant tombé dans une trappe pratiquée dans le plancher de l'étage, M. Beauquiés, inspecteur du travail à Lille, avait dressé procès-verbal à M. Isaac Holden en s'appuyant sur l'article 2 de la loi du 10 juin 1893. Aux termes de cet article les puits, ouvertures, trappes doivent être suffisamment couverts.

L'avocat de l'industriel inculpé, Me Gambart, soutient qu'en fait la trappe n'était pas dangereuse, n'ayant que 40 centimètres de longueur.

Le juge — La loi ne dit pas qu'il s'agit seulement des ouvertures dangereuses. D'ailleurs, j'ai une lettre de M. Isaac Holden qui reconnaît que la trappe était recouverte par une toile à charnières, elle n'était donc pas couverte. Nous avons un accusé qui avoue, *confitentem reum* ; qu'est-il besoin de débats ?

Le défenseur, passant à la question de droit, prétend alors que l'inspecteur a outrepassé ses pouvoirs en verbalisant, car il fallait une mise en demeure préalable.

Le juge. — Mais la Cour de cassation a jugé ce cas. Un de mes jugements rendu en cette matière, qui était favorable à l'industriel, a été casse par ce tribunal.

Le défenseur. — Cela ne prouve rien, la Cour de cassation n'est pas infaillible.

Quant à l'inspecteur du travail, il maintient toutes les conclusions de son rapport.

M. Isaac Holden prétend que M. Isaac Holden use d'une très grande humanité envers ses ouvriers quand un accident se produit dans ses usines. Malgré tout il est obligé de le condamner. « Je voudrais, continue-t-il, admettre des circonstances atténuantes, mais par courtoisie, pour permettre à l'inculpé de se pourvoir en appel, je le condamnerai à 6 francs d'amende au lieu de 4 franc. »

UN CANICIDE. — C'est une plaisante affaire que celle-ci. Laissons la parole à la plaignante, une bouchère de la rue du Tilleul :

« M. N... marchand de porcs et charcutier au Crétinier, de Lille, était venu me livrer un chien-loup. Il avait cet animal depuis deux ans. Vous savez, il est comme un cochon ! — Oui, lui répondis-je en plaisantant, il est assez gros pour être tué.

Là-dessus M. N... prit le chien dans ses bras et l'emporta avec lui au plus grand trot de son cheval. Je courus à sa poursuite, croyant toujours qu'il voulait me faire une farce ; pour courir plus vite je me suis mis sur pieds de bas (sic). Arrivée au marché au charbon je dis acheter une paire de chaussures, car mes pieds étaient meurtris. Enfin, je perdis de vue mon charcutier. Quand j'arrivai chez lui au Crétinier, mon pauvre chien était déjà cuit, et qu'on vous est, dépouillé, sa graisse était étendue sur la table.

Le juge. — Qu'était pas pour mettre dans ses pâtés au moins !... Si vous y tenez, je vous ferai rendre la peau du chien.

La plaignante. — C'est le chien vivant et non sa peau qu'il me faut. J'y tenais tant ! je ne l'aurais pas donné pour mille francs... depuis ce temps-là je suis malade ! (Elle fond en larmes). Mouvement d'hilarité dans l'auditoire.

Le juge. — Madame, je vous en prie, réservez vos larmes pour des malheurs plus réels.

En fin de compte l'avocat de l'inculpé n'a pas de peine *à démontrer la bonne foi de son client* ; il s'agit tout simplement d'une méprise. Aussi est-il acquitté. Quant à la bouchère, elle pourra se porter partie civile et réclamer des dommages intérêts.

UN CONSEILLER MUNICIPAL A LA BARRE. — Le citoyen Heynck, conseiller municipal, est inculpé de tapage nuit*amenant ayant occasionné un rassemblement quelques* jours après les élections. Il reconnaît la contravention.

La plaignante se portant partie civile, l'affaire est renvoyée à huitaine pour l'audition des témoins.

CORRESPONDANCE

Les lettres parues dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni une responsabilité de la rédaction

La fête du R. C. R.

Roubaix, le 17 juin 1898.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*.

A l'occasion de l'inauguration de son nouveau terrain de la rue de Beaumont, le Racing Club Roubaisien nous annonce pour le dimanche 10 juillet une fête très intéressante qui ne peut manquer d'attirer tous les sportmens de notre ville.

Qu'il me soit permis de formuler une sérieuse critique au sujet de la composition du programme de cette réunion.

Chacun sait que le football est un sport d'hiver et que dans tous les milieux athlétiques les footballeurs cessent l'entraînement sitôt les premières manifestations du printemps. Pourquoi donc vouloir nous donner un match de football qui n'aurait pour les véritables amateurs que très peu d'intérêt vu le manque de préparation des équipiers et la fâcheuse influence que la température élevée de cette époque ne peut manquer d'exercer sur les tempéraments même les plus énergiques.

Vous ne devez jamais oublier, Messieurs les organisateurs, que vous faites du sport pour vous recréer et vous fortifier et il est certain qu'un match de football en été n'est pas profitable sinon dangereux. J'aimerais beaucoup mieux et je suis persuadé être d'accord avec tous vos spectateurs du 10 juillet assister à une bonne réunion de course à pied avec quelques arrivées chaudement disputées. Or, les footballeurs du R. C. R. sont presque tous coureurs à pied et je les défie de faire une course sérieuse après un match de football, j'en prends en garantie la réunion de dimanche passé dont le compte-rendu ne m'ait parlé pas des courses à pied (et pour cause sans doute) alors qu'elles avaient été annoncées. Croyez moi, chaque chose en son temps, l'hiver prochain nous serons encore là pour vous applaudir, vous encourager et aussi, je l'espère, vous féliciter.

Un amateur.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 20 juin 1898, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste FRANGNAC, veuf de Dame Marie FILIOL, décédé à Roubaix, le 6 mai 1898, dans sa 70e année, administré des *Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes* qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une Messe de Convoi et un Obit du Mois seront célébrés en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le lundi 20 juin 1898, à 7 heures 1/2 et à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste DUTHOIT, époux de Dame Elena DUFOUR, décédé à Tourcoing, le 22 mai 1898, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 20 juin 1898, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse-Edouard LAVAL, décédé pieusement à Roubaix, le 15 mai 1898, à l'âge de 61 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Macoux à Wattrelos, le lundi 20 juin 1898, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur François VANDENBULCKE, surveillant de tissage, médaillé du Travail et de l'Industrie, veuf de Dame Henriette PAPEGAY, décédée à Wattrelos, le 15 juin 1897, à l'âge de 68 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 20 juin 1898 à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse-Edouard LAVAL, décédé pieusement à Roubaix, le 15 mai 1898, à l'âge de 61 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 20 juin 1898, à 9 h. 1/2, pour le repos des âmes : du Monsieur Adolphe DESPRENNES, décédé à Roubaix, le 6 février 1897, dans sa 74e année. — Et de Dame Sophie BAETENS, son épouse, décédée à Roubaix, le 1er avril 1896, dans sa 81e année, administrés des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain toutes les remèdes préconisés. Cette offre, dont on apprécierа le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées. 2.585

VÉLO en BOIS d' « HICKORY », cadre sans raccords, Elasticité Extra. Solidité garantie. Essai gratuit. *P. LARUE*, 13, rue Nationale, LILLE. 32425-43336

Si vous avez les digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50. 446144

LA GRANDE JOURNÉE DU VÉLODROME

Pasini-Tommaselli et Parmac-Cornet à Roubaix. — Nationalité des matcheurs. — Les pronostics et paris. — Rapidité des départs.

C'est aujourd'hui, à 4 heures très précises, que sera donné le premier départ de la grande réunion du Vélodrome.

C'est à la demande d'un grand nombre d'habitués que l'heure d'ouverture des courses a été reculée à 4 heures et cette mesure sera maintenue pendant toute la période des longs jours : on comprend quelles commodités cela offre aux spectateurs.

Les célèbres tandémistes qui vont jouer cette après-midi sur notre piste leur universelle réputation, sont arrivés hier.

Parmac-Cornet sont à l'aise sur notre piste qu'ils ont bien appris à connaître pendant les inoubliables journées du Meeting du Printemps.

Pasini-Tommaselli trouvent la piste très roulante aux virages faciles, mais ils y sont un peu dépaysés à cause de leur habitude des grandes pistes italiennes.

Les deux équipes sont en pleine forme et leur allure est impressionnante.

N'ayant aucune autre course à fournir que les épreuves du match, les tandémistes vont être aux prises en parfait état de fraîcheur et vont ainsi pouvoir donner toute la mesure de leurs moyens. Aussi peut-on s'attendre à voir une effrayante vitesse et si la lutte pour la corde commence, comme c'est probable trois tours avant la fin, il est probable que le record du kilomètre sur piste de 333 mètres n'y résistera pas.

***

Au point de vue des nationalités, la population roubaisienne a donné trop de preuves de son esprit sportif pour qu'il y ait le moindre doute sur la nature des manifestations qui accueillent les vainqueurs quels qu'ils soient.

Certes, la victoire des Français sera vivement désirée, car ce serait un beau triomphe pour nos couleurs, mais si ce sont les Italiens qui emportent la *palme après une lutte régulière, ils seront vivement* salués des mêmes acclamations qui ont retenti autour de notre piste en l'honneur des craks de tous les pays.

***

Le concours de pronostics que nous avons annoncé hier réunit toutes les faveurs dans les milieux sportifs et donnera une note typique à la réunion d'aujourd'hui en engageant tous les spectateurs à choisir leurs favoris.

De nombreux paris sont déjà engagés sur l'issue du match; le concours de pronostics ne manquera pas d'en susciter bien d'autres qui, pour être moins ruineux n'en seront que plus gais.

Rappelons que le tirage au sort des cinquante gagnants aura lieu lundi et que la liste en sera publiée mardi matin.

***

La journée étant assez chargée, les départs des séries seront donnés avec rapidité afin de donner un peu plus de temps aux épreuves finales et à celles du match des tandems.

A la demande générale un petit entr'acte de dix minutes sera ménagé au cours de la réunion.

***

Souhaitons en terminant que le temps revenu au beau favorise la grande fête d'aujourd'hui qui ne peut manquer d'attirer encore à Roubaix une foule d'étrangers, surtout de la Belgique et de toute la région.

On annonce la présence de M. d'Arnaud, vice-président de l'Union Vélocipédique de France, qui vient de Paris faire connaissance de notre piste.

En voyant la foule qui l'entoure, il pourra se rendre compte que le Vélodrome de Roubaix n'a rien à envier aux grandes pistes de la capitale.

— L'administration du Vélodrome nous prie de rappeler que le bureau de location sera fermé à une très précise.

Les portes du Vélodrome seront ouverts deux heures et demie.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

CALENDRIER DES COURSES POUR 1898 — *Bicyclettes.* — Le 19 juin : Courses sensationnelles au Vélodrome de Paris. Paris-Château-Thierry; *Fête vélocipédique* au vélodrome du Centre à la Louvière (Belgique); Courses vélocipédiques à Ypres (Belgique); Fêtes vélocipédiques organisées par le Vélo-Club à Isseghem; Fêtes vélocipédiques organisées par Loos-Vélo, à Loos, course de 100 kilomètres pour coureurs du département de l'Association Lorgnon.

29 juin, championnat de fond du Pas-de-Calais à Calais.

— 19, carrousel vélocipédique à St-Amand-les-Eaux. — 26, championnat de vitesse amateur; courses sur route de Valenciennes à Jurisaire ; course du Pont d'Andres ; carrousel vélocipédique à Somain ; raine-promenade à Lille.

1er juillet, courses internationales d'Arras. — 2-3, Bal d'Or, au Vélodrome de Roubaix. — 3, Course de motocycles à Spa. — 10, inauguration et courses au Vélodrome d'Albert (Somme).

14 juillet, Paris-Beauvais (vétérans). — 17, course Namur-Thuin (Belgique). — 14 et 15 : Corso-fleuri à Thuin (Belgique); courses de Lillers (Pas-de-Calais); courses vélocipédiques à Ypres (Belgique). — 21 : Paris-Cobourg; course Tourcoing-Bethune. — 1er septembre, courses internationales à Arras. — 3-4, Paris-Royan. — 4, carrousel vélocipédique à Thuin (Belgique).

Automobiles et motocycles. — 15 au 30 juin, Paris : Exposition d'automobiles. — 3 et 11 juillet, Paris-Amsterdam.

Divers. — 26 juin, Paris : Course pédestre de Marathon (40 kil. de Paris à Conflans par Versailles). — 16 juin, regates à Lille — 26 juin, regates à Roubaix. — 2-3 juillet, courses hippiques à Amiens. — 14 juillet, criterium de la natation.

MOSCOU-SAINT-PÉTERSBOURG. — Cette course commence aujourd'hui. Rappelons qu'elle comporte deux étapes : Moscou à Wischny et Wischny à St-Pétersbourg. Ces deux étapes sont bien délimitées par l'obligation d'un repos de 8 heures à Wischny.

Les prix affectés à Moscou-St-Pétersbourg sont de : 800 roubles et une médaille en or enrichie de diamants au premier ; 400 roubles au second ; 200 au troisième et 100 au quatrième. (Le rouble vaut 2 fr. 70).

Riviere, le vainqueur de Bordeaux-Paris, est parti ces jours derniers pour s'aligner dans cette épreuve.

Bonne chance au vaillant stayer !

LES 72 HEURES DE PARIS. — Comme nous l'avons annoncé dernièrement, c'est les 13, 14 et 15 août que se court l'épreuve de 72 heures au Parc des Princes.

Les engagements vont se clore prochainement. Citons parmi les coureurs qui très probablement partiront dans cette nouvelle épreuve monstre : Miller, le gagnant des 6 jours de Madison, Stéphane, le gagnant des 48 heures de Roubaix, Williams, le recordman des 24 heures, Joyeux de Castelones, Menschon, Chevreuil, Beaugendre, Gilbert, Pépel.

Les prix sont tentants : 2.500 francs au 1er, 1200 au 2e, 1000 au 3e, 800 au 4e, 500 au 5e, 300 au 6e. En outre 500 francs au premier au bout des 24 heures, 500 fr. au premier au bout des 72 heures si le record de Miller est battu.

Maison Spéciale de TROUSSEAUX et LAYETTES

AUX

FABRIQUES PARISIENNES

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

NOMBREUSES OCCASIONS

Grand choix d'Articles hautes nouveautés pour ENFANTS, en Robes, Pelisses, Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers, etc. Rideaux, Bonneterie

Immense Assortiment de LINGE BRODÉ

ET COUSU A LA MAIN

Dépôt de TOILES des Vosges et LINGE de TABLE garantis à l'usage

CHEMISES D'HOMMES toutes faites et sur mesure

GRAND CHOIX DE MODÈLES NOUVEAUX

EN LINGERIE FINE

***

Le czar et la bicyclette

Tout le monde sait maintenant que le czar prend plaisir à pédaler, c'est la machine WAVERLEY qu'il a choisie, comme étant la meilleure et la plus parfaite du monde.

La WAVERLEY est aujourd'hui universelle ; tout vrai connaisseur la voudra s'en passer.

Agents généraux pour la région : LEMPIRE et WACHEUX, 16ter, boulevard de Paris, Roubaix, et 14, rue Massena, à Lille.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est à la vente des marchandises ce que la vapeur est à l'ancienne locomotion par les coches et le roulage.

58 ANNEES DE SUCCES

ALCOOL de MENTHE de **RICQLÈS**

(Le seul Alcool de Menthe véritable)

CALME instantanément la SOIF et ASSAINIT L'EAU

DISSIPE *les* Maux de cœur, *de* tête, *d'estomac*, *les* Indigestions, *la* Dysenterie, *la* Cholérine.

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS

Exigez le Nom : DE RICQLÈS

BAINS DE St-AMAND (NORD)

Traitement des *Rhumatismes, Goutte, Phlébite, Ataxie*, et *Paralysie partielle* par Bains de Boues, Hydrothérapie et Massage. Casino, Belle Forêt, Parc, Pêche et nombreuses distractions. TÉLÉPHONES. Demander notice à la Nouvelle Direction.

GRANDES RÉDUCTIONS DE PRIX

Ouverture le 1er Mai. — Conditions spéciales Mai et Juin.

31756

CONSEIL MUNICIPAL DE LINSELLES

Le Conseil municipal s'est réuni mardi à 6 heures 1/2, sous la présidence de M. D'Halluin, maire.

Etaient présents : MM. Fidèle Catteau, adjoint ; E. Dumortier, P. Delaoutre, Honsomer, Ghesquière, D. Remy, H. Dumortier, V. Destombes, E. Destombes, D. Delobel, J. B. Delannoy, Julien Dupont.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

SERVICE DE LA VOIRIE. ÉCHANGE DE MATÉRIAUX. — Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil, à l'unanimité, demande l'autorisation de disposer contre une valeur équivalente de porphyre ou de sable, des pavés de rebut, provenant des travaux de grosses réparations de la chaussée du chemin d'intérêt commun n° 64 à exécuter en 1898 sur le territoire de Linselles.

Sur l'avis de M. Sipra, agent voyer cantonal, le Conseil décide, sauf approbation préfectorale, que le porphyre ou le sable à fournir par la commune en échange de ces pavés de rebut, sera fourni par M. Biscop, entrepreneur de l'entretien des chemins vicinaux ordinaires de la commune, aux prix et rabais de son adjudication du 29 avril 1896.

SUBVENTION A L'HOSPICE ET AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES MÉDECINS DE L'HOSPICE. — M. le Maire donne lecture de la délibération prise par la commission administrative de l'hospice dans sa séance du 23 mai dernier par laquelle cette commission, pour donner satisfaction au vœu exprimé par le conseil *municipal dans ses délibérations* du 11 août et du 13 novembre 1896, a pris à sa charge et inscrit à son